PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DES MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION (NIVEAU M2)

2026-2027

Direction : Fabrice D'ALMEIDA

Diplôme délivré :
Diplôme d'Université

Durée des études :
1 an

Modalités d'enseignement :
Formation initiale

OBJECTIFS

Le diplôme d'université (DU) Métiers des médias et de la communication est un DU de l'Université Paris-Panthéon-Asssas de niveau M2 qui permet aux étudiants diplômés des masters 2 de l'Université Paris-Panthéon-Assas de bénéficier d'une année universitaire supplémentaire en vue d'une spécialisation professionnelle dans les métiers des médias et de la communication.

Ce DU sera ainsi mis à profit par les étudiants pour faire évoluer leur orientation professionnelle, notamment en réalisant un ou plusieurs stage(s) conventionné(s) dans le secteur des médias ou de la communication, ou un séjour dans un établissement étranger partenaire spécialisé en journalisme et en sciences de l'information et de la communication.

ADMISSIONS

Sont autorisés à candidater au DU « Métiers des médias et de la communication » de niveau M2 les étudiants, français ou étrangers, diplômés d'un master 2 de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Les candidats étrangers non francophones doivent être, au minimum, titulaires d'un DALF C1 (Diplôme approfondi de langue française) ou d'un diplôme équivalent.

Les candidatures sont examinées par une Commission d'admission qui accorde l'autorisation d'inscription, au vu d'un dossier comportant notamment les éléments suivants :

Un CV détaillant la formation universitaire suivie et/ou les activités professionnelles dans le secteur des médias ou de la communication;
Les relevés de notes de M1 et de M2 ;
Une présentation du mémoire de M2 d'environ deux pages ou du mémoire professionnel pour les M2 professionnels ;
Une présentation du projet professionnel motivant l'inscription dans ce DU et la réalisation de stages. Ce document exposera notamment avec précision le domaine d'activité visé ainsi que les entreprises/institutions/organismes/associations sollicités
Candidature 2026



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Du 14 juin au 10 octobre 2026

Les candidatures doivent être adressées par courriel à Pierre QUISTIN.

« Nous attirons votre attention sur le fait qu'un étudiant n'est pas éligible à la bourse dans le strict cadre d'un DU. »

PROGRAMME

Le volume horaire global annuel de la formation pour l'étudiant est de **230 heures**.

Module 1 : Enjeux internationaux des médias (Total N/ 120)

6 cours au choix parmi les 7 proposés (6 notes de CCAC /20) :

Cultures et médias numériques (25h)
Médias, justice et politique (25h)
Images, cultures et sociétés (25h)
Géopolitique des médias et d'Internet (25h)
Marketing et droit (25h)
Théories de l'internationalisation des médias (25h)
Médias et business plan (25h)
Module 2 : Médias, minorité et diversité (Total N/ 40)

2 enseignements méthodologiques au choix parmi les 4 proposés (2 notes de CCAC/20) :

Information, cultures et conflits (25h)
Communication internationale (25h)
Communication, mobilisations et contre-mobilisations (25h)
Médias, histoire et mémoire (25h)
Module 3 : Méthodologie de la recherche (Total N/ 40)

Préparation d'un mémoire de recherche (mémoire N/40) (30h)

Volume horaire annuel de la formation : 230h

CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS DU DU « MÉTIERS DES MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION »

Pour valider le DU, l'étudiant devra :

Obtenir la moyenne à l'épreuve des deux cours choisis parmi l'offre proposée au premier semestre ou obtenir la moyenne d'un enseignement suivi dans le cadre d'un programme d'échange liant l'IFP et une université étrangère partenaire ;



Avoir réalisé entre quatre et six mois de stage entre le 1er octobre année « n » et le 30 septembre année « n+1 » ou avoir suivi l'équivalent d'au moins un semestre de cours dans le cadre d'un programme d'échange liant l'IFP et une université étrangère partenaire durant l'année universitaire ;
Obtenir la moyenne au mémoire professionnel qui sera remis au « tuteur », ou obtenir la moyenne aux enseignements suivis dans le cadre d'un programme d'échange liant l'IFP et une université étrangère partenaire durant l'année universitaire ;
Participer à une présentation des activités réalisées (stages, échanges universitaires, etc.) au cours du DU dans le cadre d'une rencontre avec les autres étudiants de l'IFP.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Une seule session d'examen est organisée.

1. Le premier semestre comporte 2 unités d'enseignements évaluées comme suit :
UEF 1 (120 points = 20 ECTS) : six épreuves écrites portant sur cours magistraux parmi les six retenus dans l'ensemble de l'offre des cours magistraux. Chaque épreuve écrite est d'une durée de 3h et est notée sur 20.

UEC1 (40 points = 10 ECTS) : deux CCAC sur les quatre enseignements méthodologiques notés sur 20.

2. Le second semestre comporte une seule unité d'enseignements fondamentale évaluée comme suit :
UEF 2 (40 points = 30 ECTS) : une note sur 40 pour le mémoire de recherche.

L'étudiant doit obtenir à ce mémoire une note au moins égale à 20/40. Le mémoire est soutenu devant un jury.

La note obtenue à une unité d'enseignements résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ladite unité.

L'étudiant est reçu s'il a obtenu la moyenne à chacun des semestres.

Les notes des unités d'enseignements se compensent à l'intérieur de chaque semestre.

ECTS : l'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS.

RÈGLEMENT DES EXAMENS

Les épreuves conduisant au diplôme d'Université de l'IFP « Métiers des médias et de la communication » sont organisées dans les conditions fixées ci-après.

Article 1
Une seule session d'examens est organisée.

Article 2
Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu.

Article 3
L'année est organisée en trois modules :

Module 1 : Enjeux internationaux des médias
Module 2 : Médias, minorité et diversité



Module 3 : Méthodologie de la recherche
Les cours, proposés dans ces modules, sont dispensés dans le cadre des parcours suivants de la deuxième année du master Information-Communication de l'IFP : le M2 *Médias, cultures et sociétés* et le M2 *Médias et mondialisation.* L'organisation des cours est semestrielle.

La formation comprend :
Six cours au choix parmi les suivants (150h au premier semestre) :

Cultures et médias numériques (25h - commun au M2 Médias, cultures et sociétés)
Médias, justice et politique (25h - commun M2 Médias, cultures et sociétés)
Images, cultures et sociétés (25h - commun au M2 Médias, cultures et sociétés)
Géopolitique des médias et d'Internet (25h - commun au M2 Médias et mondialisation)
Marketing et droit (professionnalisant) (25h) - commun au M2 Médias et mondialisation)
Théories de l'internationalisation des médias (25h - commun au M2 Médias et mondialisation)
Médias et business plan (professionnalisant, 25h - commun au M2 Médias et mondialisation)
Deux enseignements méthodologiques au choix parmi les suivants (50h au premier semestre) :

Information, cultures et conflits (25h - commun au M2 Médias et mondialisation)
Communication internationale (professionnalisant) (25h - commun au M2 Médias et mondialisation)
Communication, mobilisations et contre-mobilisations (25h - commun M2 Médias, cultures et sociétés)
Médias, histoire et mémoire (25h - commun M2 Médias, cultures et sociétés)

Article 4
Chaque enseignement du module 1 et du module 2 fait l'objet d'une note de contrôle continu sur 20.
Le mémoire de recherche préparé dans le cadre du module 3 fait l'objet d'une note sur 40.

Article 5 : Stage professionnel
La réalisation d'un ou plusieurs stages en entreprise d'une durée minimale de 4 mois est conseillée mais non obligatoire. L'étudiant peut, après avis du responsable pédagogique du DU, obtenir une convention de stage.

Article 6
La note obtenue à un module résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ledit module.
Les notes de tous les modules se compensent entre elles.
L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.
L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 100 points sur un total de 200 points à l'ensemble des enseignements.

Article 7
Le diplôme est délivré avec la mention :

Passable s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
Assez bien s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
Bien s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
Très bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Article 8
Le redoublement est interdit.

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

CONTACT

Responsable

Fabrice d'ALMEIDA

Renseignements

Pierre QUISTIN

Secrétariat de la direction des études licence- M1- DU
Université Panthéon-Assas
IFP
Bâtiment Notre Dame des Champs
1er étage (92 rue d'Assas 75006 Paris)
Tel : +33 (0)1 44 41 57 99

PLUS D'INFORMATIONS

https://ifp.assas-universite.fr/fr/diplome-duniversite-medias-communication-niveau-m2